

PUCES & VIDE-ATELIERS CREATIFS

Samedi 25 avril 2020

10h à 18h

*Préau de l'école Marceau
20, rue Marceau
92170 Vanves*

3ème
édition

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au plus tard le 10 avril 2020 à :

Les Ateliers d'Expression - à l'attention de Brigitte - 88 bis, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Type d'objets vendus :

.....

Modèle et n° d'immatriculation de votre véhicule :

Matériel demandé

Tables(s) de 1m 80 x 0,80 m x 20 € =

Grille(s) de 2 m x1m x 4 € =

TOTAL =

A joindre

- Chèque du montant total
- Copie d'un document d'identité (Carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
- N° Siret si vous êtes une association

Je soussigné(e),

- déclare sur l'honneur, agir en tant que particulier, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas participer à plus de deux manifestations de cette nature au cours de l'année civile.
- accepte le règlement et les conditions d'inscription aux Puces et Vide-Ateliers Créatifs des Ateliers d'Expression du 25 avril 2020.

Fait à : Le : Signature :

PUCES & VIDE-ATELIERS CREATIFS

Samedi 25 avril 2020

10h à 18h

*Préau de l'école Marceau
20, rue Marceau
92170 Vanves*

3ème
édition

Conditions d'inscription et Règlement

Tarif

Matériel proposé

- table de 1,80 m x 0,80 m	20 € la table
- grille de 2 m de haut x 1 m de large	4 € la grille
- 1 chaise par table	

Inscription **du 10 février au 10 avril 2020**

Vous devez impérativement joindre à votre bulletin d'inscription :

- le règlement correspondant à votre demande par chèque à l'ordre des Ateliers d'Expression
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (Carte d'identité, passeport).
- votre n° Siret si vous êtes une association ainsi que les nom, prénom, qualité, adresse de la personne représentant l'association
- le modèle de votre véhicule et son n° d'immatriculation si vous comptez décharger vos objets à proximité immédiate du lieu de la manifestation.

Attention ! Les véhicules pour lesquels nous n'aurons pas les informations demandées ne pourront pas stationner à proximité de l'école pour décharger le matin et charger le soir.

Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée. Aucun changement de place ne sera accepté et le placement à côté d'un autre exposant ne peut être garanti.

Pour tout désistement inférieur à huit jours ouvrés avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Organisation

Accès

Métro ligne 13 - Station Malakoff-Plateau de Vanves

Tramway 3a - Arrêt Porte Brancion

Bus 58 - Arrêt Jean Jaurès-Jean Bleuzen

Bus 59 - Arrêt Jean Jaurès-Jean Bleuzen

Bus 89 - Arrêt Carrefour Albert-Legrès

SNCF Transilien ligne N - Gare Vanves-Malakoff

Parkings : à la station de métro de la ligne 13 côté Malakoff, au magasin Carrefour Market, accès avenue Victor Hugo.

ATTENTION ! La rue Marceau est piétonne en partie centrale et n'est accessible aux voitures que par la rue François Ier et au niveau de la station service rue Jean Bleuzen.

Pour une bonne organisation de cette manifestation, nous vous demandons de vous présenter **entre 8h30 et 9h30** à l'entrée de la salle. Les Puces & Vides-Ateliers Créatifs fermeront au public à 18h et au plus tard à 19h, les emplacements devront être libérés, nettoyés et débarrassés.

Règlement

Les Puces & Vide-Ateliers Créatifs sont réservés aux particuliers, non professionnels, en vue de vendre exclusivement des objets personnels en relation avec une activité de loisirs artisanale, artistique ou créative (matières premières, matériels, outils, livres sur le sujet, etc.). Les exposants s'engagent à ne pas participer à plus de deux fois par an à ce type de manifestation (article L310-2 du code de commerce et R321-9 du code pénal).

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles. La vente de meubles, d'armes, produits alimentaires et objets à caractère tendancieux est interdite.

Les Ateliers d'Expression se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement et chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner. Il s'engage à se conformer aux consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.

En vous souhaitant de bonnes ventes,

Françoise Schneegans,
Présidente des Ateliers d'Expression

**Pour toute information complémentaire
Brigitte au 07 84 37 41 59
ou par mail : pvac.ateliers.expression@gmail.com**

Page 2/2